



***PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ECOLE***

**Date : Vendredi 15 novembre 2019 de 18h00 à 20h00**

**Présents** : M. PEROCHEAU (Maire), Mme PEREZ (secrétaire de mairie), M. DELHOMMEAU (DDEN), Mmes PRIGENT, FRONTIGNY, VOYER (représentantes des parents d'élèves), Mme BRACHET (enseignante de la classe de TPS/PS/MS/GS), Mme LEMARCHAND (enseignante de la classe de CP/CE1/CE2), Mme RABAUD-LEBLANC (directrice et enseignante de la classe de CM1/CM2).

**Excusés** : M. PARE, inspecteur de l'Education Nationale  
Les membres du RASED

Le conseil d'école valide le procès verbal du conseil d'école du 25 juin 2019.

### **1. Règlement du conseil d'école**

Lecture du conseil d'école (cf. annexe).

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées au **13 mars** et au **26 juin** (18h00-20h00) sous réserve de modifications.

### **2. Organisation des élections de représentants de parents d'élèves**

Les élections se sont déroulées le 11 octobre. Le taux de participation est de 68 %.

Question soumise au vote : « Etes-vous favorables, pour les prochaines élections, au vote exclusivement fait par correspondance ? ». Le conseil d'école est favorable à l'unanimité au vote exclusif par correspondance.

### **3. Révision du règlement intérieur de l'école**

Le règlement a été entièrement revu par souci de simplification et de clarté. Des ajouts ont été portés (téléphone portable interdit pour les élèves, interdiction de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'école). Conformément à la loi en vigueur, l'âge de l'instruction obligatoire a été modifié (3 ans au lieu de 6 ans).

La directrice rappelle qu'il faut indiquer un motif pour les absences.

### **3. Bilan de la rentrée 2019**

La rentrée a été très compliquée ; 83 élèves étaient présents comme annoncé. La réouverture de la 4<sup>e</sup> classe n'a pas été évoquée. Les classes de cycle 1 et de cycle 2 sont trop chargées.

La directrice n'a plus de jour de décharge.

Les trois demandes d'AVS n'avaient pas été toujours traitées par la MDPH en septembre. Deux élèves sont actuellement en attente d'une AVS. Il y a une pénurie sur le secteur.

La répartition par classe est la suivante :

- classe de TPS/PS/MS/GS : 30 élèves,
- classe de CP/CE1/CE2 : 26 élèves,
- classe de CM1/CM2 : 26 élèves (un départ en septembre), soit un total de 83 élèves le jour de la rentrée et 82 élèves en novembre.

L'école de St Julien a fait sa rentrée avec 81 élèves pour 4 classes.

Lecture de la réponse à la question de la sénatrice (voir pièces jointes). Cette réponse appelle plusieurs remarques :

- le taux d'encadrement pour notre école en 2018 était de 4,82, il est de 3,61 en septembre 2019, soit un écart de -2,02 par rapport à la moyenne nationale (5,63) ;
- la règle de la carte scolaire qui n'est pas juste : 1 enfant qui aura 3 ans dans l'année scolaire n'a pas été compté alors que l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans est votée, il y avait 83 élèves de prévus au 27 mai ;
- l'analyse qualitative : 30 enfants en maternelle, 4 niveaux, avec une demande d'AVS...

Les comptes e-primo des parents ont été ouverts à la rentrée.

#### **4. Bâtiments scolaires et travaux**

Transfert du TBI du préfabriqué dans la classe de cycle 2.

Une nouvelle structure accompagnée de son revêtement remplace l'ancienne structure et les dalles. Elle accueille plus d'enfants et tous les élèves de l'élémentaire peuvent l'utiliser.

Le préfabriqué est utilisé ponctuellement pour diverses réunions (RASED, sécurité routière...).

#### **5. Cantine**

Problème d'encadrement pour le trajet : la 3<sup>e</sup> personne est indispensable par souci de sécurité.

Soléna part à 11h45 pour faire la 3<sup>e</sup> personne, mais au retour il n'y en a que deux.

M. le maire indique qu'il voit bien trois personnes accompagner les enfants de l'école publique pour le retour de la cantine. Les enseignantes répondent qu'elles n'en voient que deux.

Des cordes de promenade ont été fournies par la mairie. Elles ont été utilisées plusieurs jours mais l'essai n'a pas été concluant. Les enfants tombent, ils se marchent sur les pieds et perdent leurs chaussures, ils ne regardent plus devant eux et se cognent sur les poteaux en chemin.

Les parents présents à la réunion de cantine ont demandé une personne de plus pour le trajet et pensaient que la mairie s'était engagée. Mme PEREZ indique que c'est très compliqué de recruter une personne de plus.

Le règlement a été revu. Mme PEREZ indique qu'il y avait un besoin de rappeler les règles (respect envers les adultes par exemple). Il y avait trop de violence entre les enfants, des objets cassés... Les croix du début de l'année sont effacées.

#### **6. Projet d'école**

**Synthèse des axes du projet d'école :**

- axe 1 : langage écrit et oral (développer le langage écrit et oral ; écrire et lire avec plaisir) ;
- axe 2 : formation de la personne et du citoyen (développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble).
- axe 3 : s'ouvrir à la culture (construire la mémoire des œuvres et des artistes ; s'impliquer dans la vie culturelle locale).

Chaque enseignante adapte le projet d'école à sa classe. Des actions communes sont mises en place :

- axe 1 : participation au journal de l'école,
- axe 2 : projet pour toute l'école sur les arts du cirque pour présenter un spectacle en juin aux parents ;
- axe 3 : parcours culturel commun (cinéma, sorties culturelles). Le projet cirque s'inscrit aussi dans cet axe.

Nous allons également guetter le passage d'un cirque pour que toute l'école puisse assister à une représentation.

## **7. PPMS**

L'exercice PPMS intrusion-attentat s'est déroulé le 15 novembre. C'est un exercice qui est bien réalisé par l'ensemble des élèves. Le déclenchement et la fin ont été faits avec la corne de brume (plus facile avec les 3 classes situées dans un espace proche). Il faudrait ajouter un loquet en hauteur sur les portes des classes de maternelle et de cycle 2.

## **8. Activités culturelles, artistiques et sportives et projets des classes**

Les cycles 1 et 2 se sont rendus au cinéma. Les entrées sont offertes par l'association des parents d'élèves de l'école.

Dans le cadre de la semaine du goût, la classe de cycle 2 a visité le musée du chocolat et a participé à une animation organisée par la CCPA au restaurant scolaire.

Les CM se sont rendus au Vendéspace pour assister aux Internationaux de Tennis. Ils ont bénéficié d'une initiation.

Renouvellement du partenariat avec Vendée Eau : réponse négative pour le cycle 2, en attente pour le cycle 3.

Piscine : les séances débutent en février, le mardi après-midi, pour les élèves du CP au CM1. Les CM2 resteront à l'école dans la classe de maternelle (soit un effectif de 40 élèves pour une enseignante).

Sport : 8 séances pour le cycle 2 et le cycle 3 au dojo de La Mothe Achard avec un éducateur sportif. Les deux classes d'élémentaire iront au gymnase de Martinet de fin novembre à janvier pour 6 séances, mais sans intervenant.

Le journal de l'école est reconduit, le prochain numéro devrait paraître en janvier 2020, le second début juillet 2020.

## **9. Informations et questions diverses**

Des portes ouvertes des infrastructures de la commune sont envisagées par l'association des parents d'élèves. M. le maire n'y voit aucun inconvénient.

Les enseignantes ne sont pas favorables à faire des portes ouvertes dans l'école (surcharge de travail).

Fait le 15 novembre 2019.

Le secrétaire de séance,  
Mme BRACHET

La directrice,  
Mme RABAUD-LEBLANC

**Annexes** : - règlements du conseil d'école et de l'école,  
- réponse à la question écrite de la sénatrice.

**Copie transmise à : Monsieur le maire,  
Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale,  
Monsieur le président de la CCPA,  
Mesdames et Messieurs les enseignants et membres du RASED,  
Monsieur le DDEN,  
Mesdames représentantes des parents d'élèves.**